

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE D'UBBIETTIVI È DI MEZI 2026 TRÀ A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È L'OSSERVATORIU
REGIUNALE DI A SALUTE DI CORSICA (ORSC)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 ENTRE
LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE CORSE (ORSC)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Éléments de contexte

L'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORSC) est une association créée en 1986 à l'initiative de la Collectivité de Corse et de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Corse (DRASS), dans le cadre du mouvement de décentralisation et dans le contexte de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la connaissance de l'état de santé des Corses et de ses déterminants sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment à travers la gestion du Registre général des cancers de Corse (RG2C), la réalisation d'études et la production de statistiques, d'indicateurs et d'analyses.

La convention d'objectifs et de moyens conclue pour la période 2023-2025 étant arrivée à son terme et soldée en mai dernier, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions du soutien proposé par la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2026.

Demande de soutien 2026

Au titre de l'exercice 2026, l'ORSC sollicite auprès de la Collectivité de Corse une subvention globale de 335 568 € déposée le 17 juillet 2026, répartie entre 40 000 € au titre des études et de l'observation et 295 568 € au titre du Registre général des cancers de Corse.

Le budget prévisionnel de l'association s'établit à 466 613 €, en équilibre en produits et en charges. Les autres financements sont principalement constitués des concours de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) dans une moindre mesure.

La demande adressée à la Collectivité de Corse représente ainsi 71,9 % du budget prévisionnel de l'association.

L'ORSC sollicite parallèlement le soutien de la Collectivité de Corse pour le développement d'un Centre Ressources, destiné à renforcer ses activités d'observation, d'expertise et d'aide à la décision en santé publique.

Ce projet prévoit notamment le recrutement d'un chargé d'études affecté au centre de ressources à hauteur de 1 ETP, le renforcement des fonctions administratives, et la mise à disposition d'un bureau supplémentaire.

Poursuite du soutien du Registre des cancers

Le Registre général des cancers de Corse constitue un outil pour la connaissance de l'état de santé des Corses et pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques de santé.

L'activité conduite témoigne d'une dynamique scientifique et partenariale, notamment à travers l'intégration au réseau FRANCIM et les collaborations amorcées avec l'Université de Corse et les organismes de recherche.

Actuellement, l'équipe du Registre de l'ORSC est composée de cinq salariés permanents hors alternants aux compétences complémentaires, mobilisés autour des missions médicales, scientifiques, administratives et documentaires du RG2C.

Elle comprend deux médecins, dont un médecin coordonnateur chargé notamment de la coordination et de l'animation scientifique du registre, ainsi qu'une directrice administrative et scientifique assurant l'administration, la gestion du personnel et l'encadrement des études et du RG2C.

L'équipe compte également une chargée d'appui documentaire et scientifique, en charge notamment de la valorisation et de la diffusion des données, de la production documentaire et de l'appui aux études, ainsi qu'un chargé d'études et délégué à la protection des données, responsable du système d'information, de la base de données du RG2C, de l'enregistrement et du suivi des tumeurs, de la production des rapports d'études et des missions liées à la protection des données.

Toutefois, l'instruction du dossier fait apparaître plusieurs points de vigilance concernant le fonctionnement du registre :

- Le suivi et le pilotage de l'activité de traitement des données : des retards accumulés dans le traitement des données, des difficultés de collecte, une forte dépendance aux financements publics. Les années les plus récentes, notamment 2023 et 2024, ne sont pas encore clôturées, tandis que le stock d'investigations en attente était estimé à près de 2 000 dossiers au début de l'année 2026. Au 31 décembre 2025, le registre des cancers de Corse figurait parmi les registres en cours de qualification par le Comité d'évaluation des registres (CER). À ce jour, cette qualification n'est pas encore finalisée,
- La gestion et le pilotage des ressources humaines : l'association compte actuellement 7 salariés ainsi qu'un alternant. 6 salariés consacrent une partie de leur temps aux activités du registre, pour un total de 4,23. Les moyens humains prévisionnels de l'association s'élèvent à 8,34 ETP, en intégrant la création d'un poste de chargé d'études pour le centre de ressources,
- La mise en place d'une comptabilité analytique permettant d'identifier précisément les coûts liés aux différentes activités de l'ORSC apparaît également nécessaire afin de disposer d'une meilleure visibilité sur le coût réel du Registre général des cancers,
- Les recommandations issues des audits et des « Dispositifs Locaux d'Accompagnement » (DLA) engagés depuis 2023 demeurent encore d'actualité pour une grande partie des préconisations :
 - Le rapport de mission réalisé dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement prévoit une trajectoire pouvant conduire à la création de quatre ETP supplémentaires à l'horizon 2028. Cette évolution doit toutefois

être mise en perspective avec la capacité de l'association à diversifier ses ressources, la Collectivité de Corse constituant le principal financeur de l'ORSC, avec 71,9 % des ressources prévisionnelles, devant l'ARS (partie études et observations) avec 26,8 % et la DREETS avec 1,3 %.

Pour rappel, un audit portant sur la période 2017-2021 avait notamment conduit à recommander :

- d'engager une réflexion sur le statut de l'Observatoire au regard de ses activités et de son fonctionnement ;
- de recentrer progressivement le soutien de la Collectivité de Corse sur le cœur de métier de l'ORSC et notamment sur le Registre général des cancers ;
- d'expertiser les conditions de portage du registre à moyen et long terme
- de rechercher des financements complémentaires ;
- de renforcer la stratégie de communication de l'association ;
- de disposer de pistes concrètes concernant le déploiement et la valorisation du registre ;
- de poursuivre la réflexion sur les modalités de financement et de portage futur de cet outil ;
- la question du portage juridique et institutionnel du registre, ainsi que celle de la diversification et de la sécurisation de ses financements.

Cette situation justifie une vigilance particulière quant à la soutenabilité du modèle économique de l'association et à sa capacité à diversifier progressivement ses financements.

Les évolutions récentes du cadre relatif aux registres des cancers (loi du 30 juin 2025 et décret du 26 décembre 2025) devront être prises en compte dans la définition des perspectives du RG2C, notamment au niveau du pilotage des registres des cancers désormais assuré par l'INCa (Institut National du Cancer) et notamment des possibilités de financements induites pour les registres, indépendamment du calendrier de mise en œuvre de cette centralisation et harmonisation effectives de la collecte et des données par l'INCa.

L'intégration au réseau FRANCIM constitue à cet égard un levier potentiel de développement, notamment en matière de partenariats et d'accès à de nouvelles opportunités de financement.

La mise en place progressive d'outils communs au niveau français pourrait notamment permettre de mutualiser certains développements techniques, de limiter certains coûts et de faciliter l'harmonisation des pratiques entre les registres.

Ces évolutions devront être appréciées au regard de leurs conséquences concrètes pour le RG2C, notamment en matière de fonctionnement, de ressources humaines, de financement, de collecte et de traitement des données.

L'ORSC doit ainsi préciser les modalités d'adaptation du registre à ces évolutions et leurs incidences organisationnelles, techniques et financières.

Au regard de ces éléments, la Collectivité de Corse propose de poursuivre et de concentrer son soutien sur le RG2C pour l'année 2026.

Ainsi, sur les 335 568 € sollicités, il est proposé de retenir les 295 568 € correspondant au fonctionnement du Registre général des cancers de Corse.

Le développement du Centre Ressources peut relever, le cas échéant, des autres ressources que l'association est en mesure de mobiliser auprès de ses partenaires.

La répartition prévisionnelle des financements confirme par ailleurs le poids du registre dans l'activité de l'association : celui-ci représente 69,1 % du budget prévisionnel total, tandis que les études et l'observation représentent 30,9 %.

Modalités de suivi

Compte tenu du montant du soutien financier accordé depuis de nombreuses années et de la technicité des missions de l'ORSC, il est proposé de pérenniser le comité de suivi institué lors de la précédente convention associant la Conseillère exécutive en charge de la santé et la directrice de la direction de la promotion et de la prévention sanitaires.

Ce comité se réunira notamment à l'occasion du versement du solde de la subvention 2026 et permettra de suivre l'activité du registre.

Il a notamment pour missions :

1. de suivre la résorption du stock de dossiers en attente et l'amélioration des délais de collecte, de traitement, de validation et de clôture des données ;
2. de suivre la consolidation du réseau de collecte et les mesures mises en œuvre pour garantir l'exhaustivité et la qualité des données ;
3. d'apprécier l'adéquation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement pérenne du registre ;
4. de suivre les évolutions du cadre législatif et réglementaire applicable aux registres et leurs conséquences pour le RG2C ;
5. d'engager une réflexion sur les modalités de financement et de portage du registre à moyen et long terme.

Les éléments recueillis dans le cadre de ce suivi permettent à la Collectivité de Corse d'apprécier la pertinence et la soutenabilité de son soutien financier au RG2C.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé :

- de fixer à 295 568 € la participation financière de la Collectivité de Corse au bénéfice de l'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORSC), au titre de l'exercice 2026, pour la pérennisation des activités du Registre général des cancers de Corse (RG2C), et d'affecter les crédits correspondants au programme 5211 – chapitre 934 – fonction 418 – compte 65748 ;

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2026 et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à la signer, ainsi que les éventuels avenants et tout autre acte nécessaire à son exécution ;

- de noter que les conditions et modalités d'un éventuel soutien financier ultérieur de la Collectivité de Corse seront appréciées au regard des avancées obtenues par le RG2C, de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit et de l'évaluation

attendue du registre par le Comité d'Evaluation des Registres et des impacts organisationnels et financiers des récentes évolutions réglementaires relatives au pilotage des registres locaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.